PDBCB 591

USAID MALI

AMBASSADE AMERICAINE

USAID/Bamako
B.P. 34
Bamako, Mali

Bamako (I.D.)
Dept. of State
Washington, D.C. 20520

PROJECT GRANT AGREEMENT
BETWEEN
THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALI ("GRM")
AND
THE UNITED STATES OF AMERICA
ACTING THROUGH
THE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT ("AID")

1. PROJECT TITLE : Financial Management and Training

2. AID PROJECT NUMBER : 688-0261

The above-named parties hereby mutually agree to carry out the Project described in this Agreement in accordance with (1) the terms of this Agreement, including any Annexes attached hereto, and (2) any general agreement between the two Governments regarding economic or technical cooperation.

3. Amount of AID Grant: U.S. $500,000 (described in Annex 1, Paragraph F.a.).

4. The GRM's contribution to the Project is described in Annex 1, Paragraph F.b.).

5 Project Assistance Completion Date: September 30, 1995

6. This Agreement consists of this title page, Annex 1 (Project Description) and Annex 2 (Standard Provisions).

7. THE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

NAME: Dennis J. BRENNAN

TITLE: Director, USAID/Mali

DATE: JUL 23 1991

THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALI

NAME: Sekou Almamy KOREISSI

TITLE: National Deputy Director of International Cooperation

DATE: 23 JUL 1991

APPROPRIATION : 72-111/21014
ALLOTMENT : 181-5--688-00-69-11
BUDGET PLAN CODE: GSS1-91-21688-KG13

Number of Project: 688-0261
No. du Projet : 688-0261

FINANCIAL MANAGEMENT AND TRAINING
PROJET DE GESTION FINANCIERE ET DE FORMATION

PROJECT FINANCIAL PLAN
(US$000)
PLAN FINANCIER DU PROJET
(en milliers de dollars)

1.	TECHNICAL ASSISTANCE ASSISTANCE TECHNIQUE	66,138
2.	COMMODITIES BIENS D'EQUIPEMENT	255,787
3.	TRAINING FORMATION	39,306
4.	ADMINISTRATIVE COSTS COUTS ADMINISTRATIFS	49,280
5.	OPERATING EXPENSES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37,680
6.	RENOVATION OF CGE FACILITIES RENOVATION DES INFRASTRUCTURES DU CGE	12,600
7	AUDIT AND EVALUATION AUDIT ET EVALUATION	0
8.	CONTINGENCY/INFLATION IMPREVUS/INFLATION	39,209
	TOTAL	500,000

ANNEX I

AMPLIFIED DESCRIPTION OF THE PROJECT

A. Background

The Financial Management and Training project described herein is a follow-up project to the Sahel Regional Financial Management Project (SRFMP) No. 625-0974. During SRFMP phase I, the government was sensitized to the need for improved financial management. Phase II worked on the institutionalization and therefore, it is necessary for the mission to build on these bases and continue the efforts to institutionalize improved financial management practices.

A.I.D and the cooperating country have decided to continue to invest in the activities related to the upgrading of financial and management systems, and the improvement of government and private sector auditing capabilities. The project will build upon the progress made and lessons learned under the SRFMP phase I and II. The project objectives will be achieved through a large training component involving the training of trainers and a training of public and private agents.

The project will be a bilateral grant and the grantee will be the government of the Republic of Mali (GRM) acting through the Ministry of the Controle General d'Etat. The total funding of the project will be approximately US $2,000,000 and will cover a period of 4 (four) years.

Project funding will include but not be limited to the cost of technical assistance, equipment, renovation of government facilities, training, office furnitures, audit and evaluation. The short term technical assistant and USAID will work closely with and give implementation assistance to the project.

Since March 26, 1991, the Government of Mali has been struggling to redevelop its key institutions damaged in the violence that accompanied the overthrow of the Moussa Traore regime. Economic problems caused by poor management practices will persist if no attempt is made to help the government improve financial management and use financial data to make program decisions. In addition to increasing the human capital of the government, the present project will help GRM managers assure that capital allocated to development is spent carefully, accounted for, and that it will contribute more effectively to the development goals of the country.

It is expected that the GRM will benefit from the US $2,000,000 project funds through improvement of financial management systems which will result in better utilization of government institutions and resources. The resources available to the government will increase due to appropriate internal controls set up throughout the country. Future AID programs will benefit because the host government personnel involved in each project will develop improved financial management capabilities and will be available to manage new programs. Other donors and regional institutions should benefit also from the project as the Controleurs Generaux d'Etat will be trained in improved financial management and will be able to apply their skills to projects funded by other donors.

B. Goal

The goal of the project is identical to the Mission's program goal, namely to promote economic growth. The applicable strategic objective is to increase private sector participation in the economy. The linkage by which this will occur is that improved public sector funds management will improve the investment climate and eventually result in fewer and more efficient governmental controls over the productive sectors of the economy.

C. Purpose

The purpose of the project is to improve the GRM ability to implement projects and manage all government institutions, and to develop internal control procedures and monitor the use of financial resources,including those provided by AID-funded projects. In so doing, AID will employ a combination of training, technical assistance, and timely audits of bilateral and regional projects. The overall objective of the project is to increase the effectiveness and the efficiency of GRM institutions in implementing projects and various government activities.

D. Objectives

The main objectives of the project are as follow:

(a) ensure that adequate training is provided to the GRM on the design of accounting and internal control systems, and on audit practices;

(b) enhance the GRM institutions capability to manage their financial resources through direct cooperation with the Controle General d'Etat;

(c) establish an institutional basis for the training of GRM and project employees through an integration of Financial Management and Training project objectives into the Controle General d'Etat framework.

E. Outputs

The outputs of the project will include a greatly improved capacity on the part of the GRM to manage the use of its financial resources. The CGE will be equipped, in both material and human resource terms, to carry out a full range of control and audit function. The project will generate one main output by the End Of Project which is the Training component: Over 1,800 individuals in both private and public sector will receive training under the project. Training will consist of:

(1) two long term and eight short term training courses in the US and twelve third-country short term training courses over the life of the project. These courses will be granted to the Controleurs d'Etat who will in turn train the other government and private agents; and

(2) seventeen seminars/workshops to be granted to public and private sector agents by the Controleur d'Etat with the assistance of A.I.D.

Workshops provided under the project will give opportunities to the GRM and project staff from one region of Mali to exchange information on innovations and solutions to common financial management problems with their colleagues from other regions.

F. Inputs

The project's inputs consist of the following activities and costs:

a) USAID contribution

	(US $ in thousand)	
I. Technical assistance	US$	265
II. Commodities		455
III. Training		405
IV. Project Administrative Costs		182
V. Operating Costs		239
VI. Renovation of CGE facilities		29
VII. Audit and Evaluation		165
VII. Contingency and Inflation		260
TOTAL	US$	2,000

AID's contribution to the project is estimated at approximately US $2,000,000 including all direct and indirect costs. The project funds will be used to support the CGE operations for the first year so that the CGE operations can continue with a minimum of interruption. AID inputs include long and short term training for CGE and in-country workshops for private sector agents. Training materials and all related training expenses will be paid under the project grant in addition to some costs of renovating CGE facilities. Commodities include six vehicles, two mobylettes, and various types of office equipment and furnitures. Three secretaries (on one year contract for the first year) and one financial analyst (for four years) will be hired to support project activities.

The AID contribution to the Controle General d'Etat will decline over the life of the project, according to a scale to be negotiated annually by Project Implementation Letter (PIL), such that by year three the CGE will provide all recurrent operating costs.

b) GRM contribution to the project

	(in thousand)
Operating costs	US $663
Total	US $663

The most direct contributions are in the form of time and facilities of host government institutions and personnel. The larger and more important contributions, which are indirect, are the time, effort and expenditures of the host country for current AID-financed projects whose management this project will improve.

TOTAL BUDGET
PROJECT MAJOR INPUTS BY COST CATEGORY

Items	USAID	GRM	TOTAL
TechnicaL Assistance	264,550	0	264,550
Commodities	455,289	0	455,289
Training	405,452	0	405,452
Project Administrative Costs	181,792	0	181,792
Operating Expenses	238,665	663,060	901,725
Renovation of CGE Facilities	29,080	0	29,080
Audit/Evaluation	165,000	0	165,000
Contingency/Inflation	260,172	0	260,172
TOTAL	2,000,000	663,060	2,663,060

USAID MALI

AMBASSADE AMERICAINE

USAID/Bamako
B.P. 34
Bamako, Mali

Bamako (I.D.)
Dept. of State
Washington, D.C. 20520

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ("GRM")
ET
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
AGISSANT PAR L'INTERMEDIAIRE DE
L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ("AID")

1. TITRE DU PROJET : Projet de Gestion Financière et de Formation

2. PROJET A.I.D. NUMERO : 688-0261

Les parties ci-dessus designés acceptent mutuellement d'exécuter le Projet décrit dans cet Accord conformément (1) aux termes de cet Accord, y compris toutes les annexes ci-jointes et (2) tout accord général entre les deux gouvernements, relatif à la coopération économique et technique.

3. Montant de la Subvention de l'USAID = 500.000 dollars U.S. (détail en Annexe 1, paragraphe F.a.)

4. La contribution du GRM au Projet est décrite en Annexe 1, paragraphe F.b.).

5. Date de Fin D'Assistance au Projet : 30 Septembre 1995.

6. Cet Accord comprend cette Première page, les Annexes 1 (Description du Projet) et II (Dispositions Standards).

7 LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Nom : Sekou Almamy TOREISSI

Signature: _____

Titre: Directeur National Adjoint de la coopération Internationale

Date: 23 JUL 1991

L'AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Nom : Dennis J. BRENNAN

Signature: _____

Directeur, USAID Mali

Date: JUL 23 1991

Affectation: 72-111/21014
Allocation: 181-50-688-00-69-11
Code Budgétaire: GSS1-91-21688-KG13

Number of Project: 688-0261
No. du Projet : 688-0261

FINANCIAL MANAGEMENT AND TRAINING
PROJET DE GESTION FINANCIERE ET DE FORMATION

PROJECT FINANCIAL PLAN
(US$000)
PLAN FINANCIER DU PROJET
(en milliers de dollars)

1.	TECHNICAL ASSISTANCE ASSISTANCE TECHNIQUE	66,138
2.	COMMODITIES BIENS D'EQUIPEMENT	255,787
3.	TRAINING FORMATION	39,306
4.	ADMINISTRATIVE COSTS COUTS ADMINISTRATIFS	49,280
5.	OPERATING EXPENSES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37,680
6.	RENOVATION OF CGE FACILITIES RENOVATION DES INFRASTRUCTURES DU CGE	12,600
7	AUDIT AND EVALUATION AUDIT ET EVALUATION	0
8.	CONTINGENCY/INFLATION IMPREVUS/INFLATION	39,209
	TOTAL	500,000

ANNEXE I

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

A. Historique

Le projet de Gestion Financière et de Formation décrit dans ce document est la continuation du Projet Régional de Gestion Financière au Sahel (PRGFS) No. 625-0974. Pendant la première phase du PRGFS, le gouvernement avait été sensibilisé sur la nécessité d'améliorer la gestion financière. La seconde phase a été consacrée à l'institutionalisation et par conséquent, il est nécessaire pour la mission de s'inspirer de ces bases et de poursuivre les efforts afin d'institutionaliser les pratiques de gestion financière améliorée.

L'AID et le pays coopérant ont décidé de continuer à investir dans les activités relatives à l'amélioration des systèmes de finances et de gestion, et à l'amélioration des capacités d'audit du gouvernement et du secteur privé. Le projet s'inspirera du progrès accompli et des leçons apprises dans le cadre des phases I et II du PRGFS. Les objectifs du projet seront atteints grâce à un large volet de formation des formateurs et des agents des secteurs public et privé.

Le projet sera une subvention bilatérale et le gouvernement de la République du Mali (GRM) agissant à travers le Ministère du Contrôle Général d'Etat en sera le bénéficiaire. Le financement total du projet sera d'environ 2 000 000 dollars américains et couvrira une période de (quatre) 4 ans.

Le financement du projet comprendra, entre autres, le coût de l'assistance technique, de l'équipement, de la renovation des installations du gouvernement, de la formation, du mobilier de bureau, de l'audit et de l'évaluation. Les assistants techniques à court terme et l'USAID collaboreront étroitement et aideront dans l'exécution du projet.

Depuis le 26 mars 1991, le Gouvernement du Mali se bat pour redévelopper ses institutions clés endommagées dans la violence qui a accompagné la chute du régime de Moussa Traoré. Les problèmes économiques causés par les mauvaises pratiques de gestion persisteront si on n'essaie pas d'aider le gouvernement à améliorer la gestion financière et à utiliser les données financières pour prendre des décisions concernant le programme. Outre l'augmentation du capital humain, le projet actuel aidera les gestionnaires du GRM à s'assurer que le capital alloué au développement est soigneusement dépensé, justifié, et qu'il contribuera de façon plus efficace à la réalisation des objectifs de développement du pays.

On espère que le GRM tirera profit du financement de 2 000 000 dollars accordé au projet à travers l'amélioration des systèmes gestion de financière qui conduira à une meilleure utilisation des institutions et des ressources du gouvernement. Les ressources dont

le gouvernement dispose augmenteront grâce aux systèmes appropriés de contrôle interne mis en place dans tout le pays. Les programmes futurs de l'AID en profiteront parce que le personnel du gouvernement hôte impliqué dans chaque projet acquérira de meilleures connaissances de gestion financière et sera disponible pour gérer les nouveaux programmes. D'autres bailleurs de fonds et les institutions régionales devraient aussi tirer profit du projet puisque les Contrôleurs généraux d'Etat seront formés dans la gestion financière améliorée et pourront appliquer leurs connaissances aux projets financés par d'autres bailleurs de fonds.

B. **BUT**

Le projet a le même but que le programme de la Mission, c'est-à-dire promouvoir la croissance économique. L'objectif stratégique que l'on peut adopter est d'accroître la participation du secteur privé dans l'économie. La voie par laquelle cet objectif peut être atteint est l'amélioration de la gestion des fonds du secteur public qui conduira à l'amélioration du climat des investissements et si possible à des contrôles moins fréquents et plus efficaces du gouvernement sur les secteurs productifs de l'économie.

C. **INTENTION**

L'intention du projet est d'améliorer la capacité du GRM à exécuter les projets et à gérer toutes les institutions gouvernmentales, à mettre en place des procédures de contrôle internes et à suivre l'utilisation des ressources financières, y compris celles fournies par les projets financés par l'AID. Pour ce faire, l'AID utilisera une combinaison de la formation, de l'assistance technique, et des audits réguliers des projets bilatéraux et régionaux. L'objectif global du projet est d'accroître l'efficacité et l'efficience des institutions du GRM dans l'exécution des projets et des différentes activités du gouvernement.

D. Objectifs

Les principaux objectifs du projet sont les suivants:

(a) S'assurer qu'une formation adéquate est dispensée au GRM sur la conception des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, et sur les pratiques de vérifications;

(b) Améliorer la capacité des institutions du GRM à gérer leurs ressources financières grâce à la coopération directe avec le Contrôle Général d'Etat;

(c) Mettre en place une base institutionnelle pour la formation des employés du GRM et du projet grâce à une intégration des Objectifs du projet de Gestion Financière et de Formation dans le cadre du Contrôle Général d'Etat.

E. Productions

Les productions du projet comprendront l'amélioration sensible de la capacité du GRM à gérer l'utilisation de ses ressources financières. Le CGE sera équipé aussi bien en matériel qu'en ressources humaines, pour exercer une gamme complète de fonctions de contrôle et d'audit. Le résultat principal auquel le Projet arrivera à la Fin sera le volet Formation: Plus de 1 800 personnes, aussi bien dans le secteur privé que public, bénéficieront d'une formation dans le cadre du projet. La Formation comportera:

(1) deux programmes de formation à long terme et huit programmes de formation à court terme aux Etats Unis et douze cours de formation à court terme dans des pays tiers pendant la durée du projet. Ces cours seront dispensés aux Contrôleurs d'Etat qui à leur tour vont former les autres agents du gouvernement et du privé; et

(2) dix-sept séminaires/ateliers seront organisés à l'intention des agents des secteurs public et privé par le Contrôleur d'Etat avec le concours de l'A.I.D.

Les ateliers prévus dans le cadre du projet donneront des possibilités au personnel du GRM et du projet d'une région du Mali d'échanger des informations avec leurs collègues sur les innovations et les solutions aux problèmes communs de gestion financière des autres régions.

F. Contributions

Les contributions du projet concerneront les activités et les coûts suivants:

a) Contribution de l'USAID

(milliers de dollars américains)

I.	Assistance technique	265 dollars américains
II.	Produits	455
III.	Formation	405
IV.	Coûts Administratifs du Projet	182
V.	Frais d'Exploitation	239
VI.	Renovation des installations du CGE	29
VII.	Audit et Evaluation	165
VIII	Imprévus et Infalation	260
	TOTAL	2 000 dollars américains

La contribution de l'AID au projet est estimée à environ 2 000 000 dollars, tous les coûts directs et indirects inclus. Les fonds du projet seront utilisés pour soutenir les opérations du CGE au cours de la première année, afin que les opérations du CGE puissent se poursuivre avec le minimum d'interruption. La contribution de l'AID comprend la formation à long et à court terme et les ateliers pour les agents du secteur privé. Les matériels de formation et toutes les dépenses liées à la formation seront pris en charge au titre de la subvention du projet en plus de certains coûts de renovation des installation du CGE. Les biens comprennent six véhicules, deux mobylettes, et diverses sortes d'équipement et de mobilier de bureau. Trois secrétaires (sur la base d'un contrat annuel pour la première année) et un analyste financier (pour quatre année) seront recrutés pour soutenir les activités du projet.

La contribution de l'AID au Contrôle Général d'Etat diminuera au fil de la durée du projet, suivant un barème qui sera négocié chaque année par Lettre d'Exécution de Projet (LEP), de telle sorte qu'avant la troisième année le CGE assurera tous les coûts récurrents.

b) La contribution du GRM au projet

	(en milliers)
Coûts récurrents	$663 US
Total	$663 US

Les contributions les plus directes sont évaluées en termes de temps du personnel et d'installations du gouvernement hôte. Les contributions les plus larges et les plus importantes, qui sont indirectes, sont le temps, l'effort et les dépenses du pays hôte pour les projets actuels financés par l'AID dont ce projet améliorera la gestion.

BUDGET TOTAL
LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DU PROJET PAR RUBRIQUE

Rubriques	USAID	GRM	TOTAL
Assistance technique	264 550	0	264 550
Biens	455 289	0	455 289
Formation	405 452	0	405 452
Coûts administratifs du projet	181 792	0	181 792
Dépenses de fonctionnement	238 665	663 060	901 725
Renovation des instal. de CGE	29 080	0	29 080
Audit/Evaluation	165 000	0	165 000
Imprévus/Inflation	260 172	0	260 172
TOTAL	2 000 000	663 060	2 663 060

11

DISPOSITIONS STANDARDS

A. L'expression "cet Accord" signifie L'Accord de Projet original modifié par toute révision entrée en application. L'expression "pays coopérant" signifie le pays ou le territoire du Bénéficiaire.

B. (1) L'AID mettra à disposition la somme indiquée à la Case 3 de cet Accord, dans les limites nécessaires au Projet et selon les dispositions qui pourront être énoncées à l'Annexe 1.

(2) Le Bénéficiaire mettra à disposition la somme indiquée à la Case 4 de cet Accord, dans les limites nécéssaires au Projet et selon les dispositions qui pourront être énoncées à l'Annexe 1. En outre, le Bénéficiaire apportera ou fera apporter une contribution supplémentaire, sous la forme de biens, de services, d'installations et de fonds nécéssaires à la réalisation du Projet selon les dispositions énoncées à l'Annexe 1.

C. L'AID et le Bénéficiaire pourront obtenir l'aide d'autres organismes publics et privés dans la réalisation de leurs engagements respectifs au titre de cet Accord. Les deux parties peuvent convenir d'accepter des contributions sous forme de biens, de services, d'installations et de fonds pour les besoins de cet Accord en provenance d'autres organismes publics et privés, et ils peuvent convenir de la participation de cette tierce partie, à la réalisation des activités dans le cadre de cet Accord.

D. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans cet Accord ou que les parties en conviennent autrement par la suite, toutes les contributions des parties ayant trait à cet Accord seront apportées à la date ou avant

STANDARD PROVISIONS

A. Reference to "this Agreement" means the original Project Agreement as modified by any revisions which have entered into effect. Reference to "cooperating country" means the country or territory of the Grantee.

B. (1) AID will make available the amount specified in Block 3 of this Agreement, as necessary for the Project, as may be further described in Annex 1.

(2) The Grantee will make available the amount specified in Block 4 of this Agreement, as necessary for the Project, as may further be described in Annex 1. The Grantee will also make, or arrange to have made, additional contributions of property, services, facilities and funds required for carrying out the Project as specified in Annex 1.

C. AID and the Grantee may obtain the assistance of other public and private agencies in carrying out their respective obligations under this Agreement. The two parties may agree to accept contributions of property, services, facilities and funds for purposes of this Agreement from other public and private agencies, and may agree upon the participation of any such third party in carrying out activities under this Agreement.

D. Except as otherwise specified herein or subsquently agreed by the parties, all contributions of the parties pursuant to this Agreement shall be made on or before the Project Assistance Completion Date (see Block 5

la date de Fin d'Assistance au Projet (voir la Case 5 de cet Accord), ou à la date amendée. Une contribution en biens ou services sera considérée comme effectuée lorsque les services auront été accomplis et les biens fournis comme prévu dans cet Accord. Les décaissements de fonds pourront avoir lieu une fois que les dernières contributions auront été effectuées, mais l'AID ne sera pas tenu à débourser des fonds au titre de cet Accord passé une période de neuf mois à compter de la Date de Fin d'Assistance au Projet ou de toute autre Date de Fin d'Assistance au Projet convenue et spécifiée.

E. L'achat de biens et de services devant être financés en tout ou en partie par l'AID ne pourra avoir lieu (lorsque les procédures de l'AID l'exigeront) que conformément aux Ordres d'Exécution de Projet (PIOs) émis par l'AID.

F. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans les PIO correspondants ou dans des Lettres d'Exécution de Projet (PIL), les achats de marchandises importées spécifiquement pour le Projet et financés grâce aux contributions indiquées à la Case 3 de cet Accord seront régis par les dispositions de Règlement 1 de l'AID.

G. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans les PIO correspondants ou que les parties n'en aient convenu autrement, le titre de propriété de tous les biens achetés grâce au financement de l'AID conformément à la Case 3 de cet Accord reviendra au Bénéficiaire ou à tout autre organisme public ou privé désigné par lui.

H. (1) Tout bien fourni à l'une ou à l'autre partie grâce au financement de l'autre conformément à cet Accord devra, à moins qu'il en soit convenu

of this Agreement), or amended date. A contribution of goods or services shall be considered to have been made when the services have been performed and the goods furnished as contemplated in this Agreement. Disbursement of funds may take place after final contributions have been made, but AID shall not be required to disburse funds hereunder after the expiration of nine months following the estimated Project Assistance Completion Date or any amended Project Assistance Completion Date specified.

E. The procurement of commodities and services to be financed in whole or in part by AID may (where so required by AID procedures) be undertaken only pursuant to Project Implementation Orders (PIOs) issued by AID.

F. Unless otherwise specified in the applicable PIO or Project Implementation Letter (PIL), the procurement of commodities imported specifically for the Project and financed with the AID contribution referred to in Block 3 of this Agreement shall be subject to the provisions of AID Regulation 1.

G. Unless otherwise agreed by the parties or otherwise specified in the applicable PIO, title to all property procured through financing by AID pursuant to Block 3 of this Agreement shall be in the Grantee, or such public or private agency as it may authorize.

H. (1) Any property furnished to either party through financing by the other party pursuant to this Agreement shall, unless otherwise agreed by the

autrement par la partie ayant financé l'achat, être effectivement utilisé aux fins du Projet conformément à cet Accord, et, à la fin du Projet, sera utilisé de manière à renforcer les objectifs recherchés dans l'entreprise du Projet. Les parties devront proposer de retourner ou de rembourser à l'autre partie, tous les biens obtenus grâce au financement de l'autre partie au titre de cet Accord et qui n'auront pas été utilisés de la manière indiquée ci- dessus.

(2) Tous les fonds fournis à l'une ou à l'autre partie au titre de cet Accord qui n'auront pas été utilisés conformément à cet Accord seront remboursés à la partie ayant procuré les fonds.

(3) Tout intérêt ou autres bénéfices acquis sur des fonds fournis par l'AID au Bénéficiaire au titre de cet Accord seront retournés à l'AID par le Bénéficiaire.

I. (1) Au cas où l'AID, ou tout autre organisme public ou privé fournissant des marchandises grâce au financement de l'AID pour des opérations entrant dans le cadre de cet Accord dans le pays coopérant, serait tenu, de par les lois, règlementations ou procédures administratives du pays coopérant, de payer des frais de douane,droits et taxes d'importation sur des marchandises importées dans le pays coopérant dans le but de réaliser cet Accord, le Bénéficiaire devra payer ces droits et ces taxes à moins qu'une exemption ne soit applicable au titre d'un accord international.

(2) Au cas où tout personnel (autre que les ressortissants et les résidents du pays coopérant), qu'il s'agisse d'employés du Gouvernement

party which financed the procurement, be used effectively for the purposes of the Project in accordance with this Agreement, and upon completion of the Project, will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project. Either party shall offer to return to the other, or to reimburse the other for, any property which it obtains through financing by the other party pursuant to this Agreement which is not used in accordance with the preceding sentence.

(2) Any funds provided to either party pursuant to this Agreement which are not used in accordance with this Agreement shall be refunded to the party providing the funds.

(3) Any interest or other earnings on funds provided by AID to the Grantee under this Agreement will be returned to AID by the Grantee.

I. (1) If AID and any public or private organization furnishing commodities through AID financing for operations hereunder in the cooperating country, is, under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperating country, liable for customs, duties and import taxes on commodities imported into the cooperating country for purposes of carrying out this Agreement, the Grantee will pay such duties and taxes unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement.

(2) If any personnel (other than citizens and residents of the cooperating country), whether United States Government employees, or employees of

des Etats-Unis, ou d'employés d'organismes publics ou privés sous contrat, ou d'indépendants sous contrat avec l'AID, le Bénéficiaire ou tout organisme autorisé par le Bénéficiaire, présents dans le pays coopérant pour fournir les services que l' AID a accepté d'apporter ou de financer au titre de cet Accord, seraient tenus d'après les lois, règlements et procédures administratives du pays coopérant, de payer des impôts sur le revenu ou des cotisations de sécurité sociale sur les revenus pour lesquels ils doivent payer des impôts ou des cotisations de sécurité sociale au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou des taxes sur des biens personnels destinés à leur usage personnel, ou tout droit ou taxe sur des objets personnels ou ménagers importés dans le pays coopérant pour leur usage personnel ainsi que pour celui de leur famille (à l'exclusion de tout objet personnel ou ménager qui pourrait être vendu par ce personnel dans le pays coopérant), ou si toute entreprise ne résidant pas normalement dans le pays coopérant, est tenue de payer des impôts, recettes ou autres taxes sur des travaux financés par l'AID au titre de cet Accord, le Bénéficiaire devra payer ces taxes, ces impôts ou ces droits à moins qu'une exemption ne soit applicable au titre d'un accord international.

J. Au cas où des fonds fournis par l'AID seraient introduits dans le pays coopérant par l'AID ou par tout autre organisme public ou privé dans le but de réaliser les engagements de l'AID au titre de cet Accord, le Bénéficiaire prendra les dispositions nécessaires pour que ces fonds soient convertis dans la monnaie du pays au taux du change officiel le plus élevé en vigueur au moment s'effectue la conversion.

public or private organizations under contract with, or individuals under contract with AID, the Grantee or any agency authorized by the Grantee, who are present in the cooperating country to provide services which AID has agreed to furnish or finance under this Agreement, are under the laws, regulations or administrative procedures of the cooperating country, liable for income and social security taxes with respect to income which they are obligated to pay income or social security taxes to the Government of the United States of America, for property taxes on personal property intended for their own use, or for the payment of any tariff or duty upon personal or household goods brought into the cooperating country for the personal use of themselves and members of their families (not including such personal or household goods as may be sold by any such personnel in the cooperating country) or if any firm, not normally resident in the cooperating country, is liable for income, receipts, or other taxes on work financed by AID hereunder, the Grantee will pay such taxes, tariff, or duty unless exemption is otherwise provided by any applicable international agreement.

J. If funds provided by AID are introduced into the cooperating country by AID or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of AID hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds shall be convertible into currency of the cooperating country at the highest official rate in effect at the time the conversion is made.

K. L'AID ne dépensera les fonds et n'entreprendra les opérations au titre de cet Accord que conformément aux lois et aux règlements mis en vigueur par le Gouvernement des Etats-Unis et conformement à l'Accord de base entre les Etats-Unis d'Amérique et le Mali, en date du 4 Janvier 1961, relatif à l'assistance technique et economique.

K. AID shall expend funds and carry on operations pursuant to this Agreement only in accordance with the applicable laws and regulations of the United States Government, and in accordance with the agreement between the United States of America and Mali, dated January 4, 1961, for economic and technical assistance.

L. Les deux parties auront le droit à tout moment d'observer les opérations entreprises au titre de cet Accord. En outre, au cours de la durée du Projet et pendant les trois années qui suivront la fin du Projet, chacune des deux parties aura le droit (1) d'examiner tous les biens achetés grâce au financement de cette partie au titre de cet Accord, quel que soit l'endroit où se trouvent ces biens, et (2) d'inspecter et de contrôler toutes archives et comptes relatifs aux fonds fournis par cette partie au titre de cet Accord, ainsi que tous biens ou services acquis par le financement de cette même partie dans le cadre de cet Accord, quel que soit l'endroit où ces archives pourront se trouver ou être conservées. Chaque partie, quelles que soient les dispositions prises concernant tous biens financés grâce au financement de l'autre partie dans le cadre de cet Accord, s'assurera que les droits d'examen, d'inspection et de contrôle comptable décrits ci-dessus seront réservés à la partie ayant réalisé le financement.

L. The two parties shall have the right at any time to observe operations carried out under this Agreement. Either party during the term of the Project and for three years after the completion of the Project shall further have the right (1) to examine any property procured through financing by that party under this Agreement, wherever such property is located and (2) to inspect and audit any records and accounts with respect to funds provided by, or any properties and contract services procured through financing by that party under this Agreement, wherever such records may be located and maintained. Each party, in arranging for any disposition of any property procured through financing by the other party under this Agreement, shall assure that the rights of examination, inspection and audit prescribed in the preceding sentence are reserved to the party which did the financing.

M. L'AID et le Bénéficiaire se fourniront mutuellement tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin pour determiner la nature et la portée des opérations au titre de cet Accord et pour évaluer l'efficacité de ces opérations.

M. AID and the Grantee shall each furnish the other with such information as may be needed to determine the nature and scope of operations under this Agreement and to evaluate the effectiveness of such operations.

N. Le Présent Accord entrera en vigueur à partir de sa date de signature. Chaque partie pourra résilier cet Accord en donnant à l'autre partie un préavis écrit

N. The present Agreement shall enter into force when signed. Either party may terminate this Agreement by giving the other party (30) days written notice of intention to terminate it.

de trente (30) jours de son intention de le résilier. La résiliation de cet Accord mettra fin à tous les engagements des deux parties concernant les contributions à effectuer conformément aux Cases 3 et 4 de cet Accord, sauf en ce qui concerne les paiements qu'elles se sont engagées à effectuer au titre d'engagements irrévocables pris avec de tierces parties avant la résiliation de cet Accord. Il est bien entendu que les engagements au titre du Paragraphe H ayant trait à l'utilisation des biens ou fonds restera en vigueur après cette résiliation. De plus, au moment de cette résiliation, l'AID pourra, aux frais de l'AID, donner ordre que les biens financés au titre de la Subvention soient transférés à l'AID si les biens sont d'une source extérieure au pays du Bénéficiaire, s'ils sont en état d'être livrés et s'ils n'ont pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

Termination of this Agreement shall terminate any obligations of the two parties to make contributions pursuant to Block 3 and 4 of this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to non-cancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of the Agreement. It is expressly understood that the obligations under Paragraph H relating to the use of property or funds shall remain in force after such termination. In addition, upon such termination AID may, at AID's expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to AID if the goods are from a source outside the Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of the Grantee's country.

O. Pour aider à la mise en oeuvre du Projet, l'AID pourra, à intervalles réguliers, émettre des Lettres d'Exécution de Projet (PILs) qui fourniront des renseignements supplémentaires sur des points figurant dans cet Accord. Les parties peuvent également utiliser des PILs convenus conjointement pour confirmer et enregistrer leur accord mutuel sur certains aspects de la mise en oeuvre de cet Accord.

O. To assist in the implementation of the Project, AID from time to time, may issue Project Implementation Letters (PILs) that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon PILs to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement.

P. Le Bénéficiaire accepte, sur demande, de signer une subrogation à l'AID pour tout droit de poursuite qui pourrait revenir au Bénéficiaire en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement ou la rupture de contrat par une partie dans un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'AID, financé en tout ou en partie grâce à des fonds accordés par l'AID dans le cadre de cet Accord,

P. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to AID of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with AID financed in whole or in part out of funds granted by AID under this Agreement,